

AFFAIRE N° 12. - Autorisation d'installer 2 manèges sur le Parc Plaisance à Saint-Denis, sollicitée par M. MOONSAMY MOOTOOVEREEN - Fixation du Prix de l'indemnité à percevoir au profit de la Commune.

M. TESSIER donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 13 Décembre dernier, M. Moonsamy MOOTOOVEREEN m'a demandé l'autorisation d'installer deux manèges sur le Parc Plaisance, Boulevard Lancaster à Saint-Denis.

Je crois devoir vous rappeler qu'une autorisation pour une durée déterminée avait été donnée il y a deux ans pour l'installation d'automates tamponneuses au même endroit, moyennant une rétribution de 15.000 Frs par mois.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. PARIS. - Je voudrais connaître la nationalité du demandeur.

LE MAIRE. - M. Moonsamy MOOTOOVEREEN est Mauricien.

M. PARIS. - Dans ce cas, je suis absolument contre.

M. RIVIERE. - Dans le même ordre d'idées j'ai eu dire qu'un cirque allait s'installer à Saint-Denis, sur le Stade de la Redoute.

M. TESSIER. - D'après les renseignements que j'ai recueillis auprès d'une personne qui a vu le cirque à Maurice, tout le terrain de la Redoute ne suffirait pas à recevoir et le chapiteau et la ménagerie.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la demande de M. Moonsamy MOOTOOVEREEN.

A l'unanimité le Conseil Municipal rejette la demande qui lui est présentée.